





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

### COMPTE RENDU

Réunion ordinaire  
Conseil communautaire du 28 mars 2018  
19 : 00 à 21 : 15

Le 28 mars 2018 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de communes se sont réunis au siège de la CCEO à Grandchamp-des-Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 23 mars 2018, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT,

#### Présents :

EUZÉMAT Philippe, DÉFONTAINE Claudia, GOUSSET Arnaud, LABARRE Claude, CLAYAUD Jean-Pierre, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LÉRAT Patrice, CHAILLEUX Marie-Odile, KOUTARD Jean-Pierre, GIBOT Monique, DAUVÉ Yves, LEFELVRE Sylvain, PROVOST Françoise, METLAINE Aicha, NAUD Jean-Paul, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, MAINDRON Frédéric, CHARRIER Jean-François, ALEXANDRE Maryline, ROGÈRE Jean-Louis, HENRY Jean-Yves, NIESCHIREWICZ Valérie, GUILLEMINÉ Laurence, BORE Daniel, BONNÉ Stanislas, BOYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, HENRY Catherine, BÉZIER Joseph, LAMIALE Patrick, FLONDIS-MÉNAGER Sandrine, PORTIER Joël.

#### Délégations de pouvoir :

GROUSSOLLE Françoise donne pouvoir à LABARRE Claude.  
KHALDI PROVOST Habelle donne pouvoir à NAUD Jean-Paul.  
SEBASTIEN BRUNO donne pouvoir à THIBAUD Dominique.  
BESNIER Jean-Luc donne pouvoir à VIEL Jocelyne.  
NOURRY Barbara donne pouvoir à ALEXANDRE Maryline.  
RENDOUX Emmanuel donne pouvoir à PORTIER Joël.

#### Absents – Excusés :

BURCEL Christine, DÉNIS Laurent, SARLET Bruno, KOGAN Jean-Jacques.

#### Ajoints :

GARNIER Dominique, DGS – HOTTIN Françoise, DGA – DÉSORMEAU Édith, responsable des assemblées – BRÉHÉRET Dimitri, finances – BUREAU Axèle, communication – DURASSIER Murielle, trésorière principale.

Secrétaire de séance : Marie-Odile CHAILLEUX



**CR\_Conseil\_28.03.18.pdf**  
(.PDF, 549Ko)

⌵ Télécharger

📖 Feuilleter



☰ RETOUR À LA LISTE



**Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres**

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

**Du lundi au jeudi**

8h30>12h00 / 14h00>17h30

**Le vendredi**

8h30>12h00 / 14h00>16h30